

La nouvelle politique du gouvernement italien face aux organisations et filières islamo-djihadistes

Mesdames, Messieurs, je vous remercie tout d'abord de votre invitation, qui m'honore.

1. Le cadre législatif

Sous l'élan de Matteo Salvini, Ministre de l'intérieur, la Chambre des députés italienne a adopté mercredi 29 novembre 2018 un décret-loi durcissant la politique d'immigration. De quels durcissements s'agit-il ? D'une part, les permis de séjour humanitaires d'une durée de deux ans, accordés actuellement à 25 % des demandeurs d'asile, sont remplacés par des permis de « protection spéciale » d'une durée d'un an ou de « catastrophe naturelle dans le pays d'origine », d'une durée de six mois.

Par ailleurs, l'article 7 de la nouvelle loi étend la liste des délits susceptibles de conduire à la révocation du statut de réfugié : menaces ou violences à l'encontre d'un représentant de l'ordre public ; agression physique ; condamnations liées au vol. Une condamnation antérieure du demandeur entraînera un refus automatique de l'asile.

La période de détention dans les centres de rapatriement sera également doublée (180 jours au lieu de 90) afin de vérifier l'identité et la nationalité d'origine des migrants et le budget du financement de l'expulsion a été revu à la hausse.

Le nouveau texte de loi prévoit également une procédure d'expulsion d'urgence afin de pouvoir renvoyer dans son pays tout demandeur se montrant « dangereux ».

Les règles concernant la sécurité publique ont été renforcées : l'article 17 oblige les entreprises de location à contrôler davantage les personnes qui louent, afin de prévenir les attaques à la voiture bélier.

Le décret de sécurité bis a été voté le 11 juin 2019. Quelles nouveautés contient-il ?

Le ministre de l'intérieur s'y attribue de nouvelles compétences : désormais, Matteo Salvini décidera avec les ministres de la Défense et des Transports de l'interdiction du transit, ou de l'accostage dans des ports italiens, de bateaux transportant des migrants.

Par ailleurs, en cas de violations répétées des normes, l'embarcation pourra être saisie. Et pour décourager encore davantage les opérations de sauvetage non autorisées, l'armateur, le commandant et le propriétaire d'un navire humanitaire seront à présent passibles d'une amende de 10 000 à 50 000 euros.

S'il est vrai que ces lois sont nouvelles, l'Italie a adopté, au fil du temps, une législation très efficace qui, intégrée à plusieurs reprises, a abouti à l'approbation des articles du Code de procédure pénale, tels que l'article 270, consacré aux « associations subversives », et l'article 270 bis, qui constitue la pierre angulaire de la lutte contre le terrorisme.

En effet, l'article 270 bis sanctionne « toute personne qui « promeut, crée, organise, gère ou finance une organisation visant à commettre des actes de violence dans un but de terrorisme ou de renversement de l'ordre démocratique ». Ces actes sont passibles d'une peine d'emprisonnement de 5 à 10 ans ».

En Italie, les enquêteurs, les magistrats, les forces de l'ordre italiennes et les services de renseignement ont combattu le terrorisme politique de droite et de gauche. Ils ont connu une longue période de massacres commis par la mafia sicilienne, la camorra et les autres organisations criminelles qui leur ont permis de développer les capacités, méthodologies, ainsi que les technologies, qui associées aux lois appropriées, ont protégé l'Italie. La législation née de la lutte contre la criminalité organisée constitue donc la base des lois contre le terrorisme de matrice islamiste.

Afin de mettre en œuvre la Résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le pouvoir de saisie et de confiscation préventive des actifs détenus par la mafia a été étendu aux personnes soupçonnées de terrorisme national et international et permet par conséquent de prendre une mesure de confiscation en dehors de la procédure pénale.

Les actifs sont libérés uniquement sur présentation d'éléments attestant leur origine licite ; dans le cas contraire, ils sont définitivement confisqués au bout d'un an.

En ce qui concerne les expulsions du territoire italien, la législation italienne a été complétée par l'adoption de la Loi n° 155 « Mesures urgentes pour combattre le terrorisme international » qui a permis de renforcer les instruments de lutte contre les organisations terroristes, également connu sous le nom de décret Giuseppe Pisanu adopté en 2005. Pour en arriver à Matteo Salvini, force est de constater qu'il a pris certaines mesures qui ont permis de réduire le nombre d'immigrants illégaux débarqués sur les côtes italiennes.

Mesures qui l'ont rendu très populaire d'une part mais très impopulaire de l'autre et qui a conduit à sa remise en cause par les nombreuses ONG qui gèrent depuis longtemps ces débarquements, par une grande partie de la presse, par l'opposition au Parlement, et même par le Pape qui n'a pas encore accepté de le recevoir. Il faut aussi rappeler que Matteo Salvini, comme premier acte en tant que Ministre de l'Intérieur, a approuvé en 2018 le « Décret-loi sur la sécurité » qui prévoit entre autres mesures « la déchéance de la nationalité aux étrangers qui ont obtenu la nationalité italienne après l'âge de la majorité au cas où ils auraient été condamnés définitivement pour des faits de terrorisme ». Le décret inclut les étrangers adoptés à l'âge adulte par adoption ordinaire.

Abderrahim Moutaharrik, né au Maroc le 23 juin 1988, est le premier citoyen concerné. En effet, sa nationalité italienne, obtenue en avril 2015, a été révoquée. Marié à une Marocaine avec qui il a eu deux enfants, il a été condamné le 14 février 2017 à six ans de prison pour terrorisme. Lors des interceptions, il parlait également d'une éventuelle attaque au Vatican. Son épouse a également été condamnée, mais on lui avait déjà refusé la nationalité. Une fois sa peine purgée, Abderrahim Moutaharrik sera mis sur le premier vol pour Casablanca.

Comme j'ai essayé de vous le dire, le gouvernement italien actuel est confronté à des problèmes de sécurité, qui sont restés dans les tiroirs pendant des décennies et qui doivent aujourd'hui être traités systématiquement et avec détermination, sans malentendus, duplicité ou hésitation pour que ne se reproduisent des situations comme celles observées en Belgique, en Suède ou en France, avec des zones entières échappant au contrôle de l'État.

L'Italie est le pays européen qui expulse le plus et il ne fait aucun doute que cette rigueur, ainsi qu'une activité des services de renseignement attentive et précise, ont préservé l'Italie même si l'avenir est plein d'incertitudes et de dangers car, comme nous allons le voir, la situation est en pleine évolution.

De 2015 à ce jour, l'Italie a expulsé 402 extrémistes islamiques. Depuis le début 2019 à ce jour, les expulsions se chiffrent à 39 déjà. Pour rester dans les chiffres, nous constatons qu'il a été procédé à 126 éloignements en 2018, 105 en 2017, 66 en 2016 et 66 en 2015.

2.0 La nouvelle carte de l'extrémisme islamique

La carte de l'islam radical en Italie est en train de changer rapidement et croît avant tout dans des provinces comme Bergame, Brescia, Côme, Lecco, Bologne, Ferrare, Ravenne, Reggio Emilia, Vérone, Udine, Pordenone, Venise, Turin, Rome et dans d'autres centres du nord et du centre de l'Italie. Mais ce n'est pas tout.

Les préoccupations s'étendent à Bari, Cagliari, Foggia, Frosinone, Macerata, Bari, Sassari. C'est précisément en Sardaigne qu'une cellule salafiste a été créée pour tuer le Pape Benoît XVI au Vatican par une action spectaculaire. Il y a tout dans l'extrémisme islamique « made in Italy » : Etat islamique, Al Qaeda, Jabhat al Nusra même si l'extrémisme qui inquiète le plus est celui lié au mouvement " Jamaat Tabligh ". De nombreux pays sont concernés : Afghanistan, Algérie, Albanie, Kosovo, Macédoine, Serbie Sandzak, Tunisie, Maroc, Pakistan, Bangladesh et beaucoup d'autres. Beaucoup de ceux qui ont essayé de faire des attentats en Italie proviennent de ces pays - et nombre de ces attentats ont été déjoués.

Le plus frappant est celui de Venise, où ils voulaient faire sauter le pont du Rialto, à Ghedi (Brescia), où une cellule djihadiste voulait attaquer la base aérienne de l'OTAN, la capitale Rome, ou Milan et Florence, qui ont toujours été des cibles intéressantes étant donné l'énorme quantité de touristes qui les visitent. La Direction centrale de la police de prévention estime que les foreign fighters sont au nombre de 129 dont 117 hommes et 12 femmes. Il y a 24 Italiens (y compris les étrangers avec double passeport) (dont 13 se sont convertis à l'Islam). Sur les 24 Italiens, 7 sont des femmes (6 converties à l'Islam). Il y a 42 personnes tuées au combat, mais il est probable réel que le chiffre est nettement supérieur. Vingt-trois sont retournés dans divers pays de l'Union européenne dont 11 en Italie (4 sont en prison). Si les chiffres ne sont pas particulièrement préoccupants compte tenu de la très grande valeur des institutions italiennes déléguées à la sécurité, les flux migratoires de ces dernières années changent radicalement la situation. Les dernières arrestations effectuées à Foggia, Turin et Cagliari démontrent sans équivoque la présence toujours plus ramifiée sur le territoire italien de véritables recruteurs qui souhaitent la mort des « infidèles » italiens. Enquêter sur les « prédicateurs du mal » n'est pas chose facile, même en Italie. Mais pourquoi donc ? En Italie, les mosquées « officielles » sont celles de Rome, Ravenne, Colle Val d'Elsa et Segrate (Milan), et jusqu'ici la tâche serait simple.

Mais qui est en mesure de contrôler les plus de 800 centres islamiques (musallâ) utilisés en tant que lieu de prière temporaire et les mosquées illégales (plus de 1000) souvent situées dans des appartements, des anciens hangars industriels, des entrepôts ou des négoces et même dans des caves ? Il est impossible de connaître leurs activités, l'identité des imams qui les fréquentent et de savoir quelle vision de l'Islam ils professent. Sans compter les associations culturelles islamiques, dont 50 ont été fermées pour des irrégularités de construction ou administratives en tous genres. Autre aspect à prendre en considération : comment comprendre quelles sont les personnes ciblées par les imams salafistes ? Certainement les personnes marginalisées, ou vivant dans des conditions précaires, parmi les 2.520.000 musulmans qui habitent en Italie (4% de l'ensemble de la population italienne, dont 43% de nationalité italienne et 57% de nationalité étrangère selon les données fournies par la Fondation ISMU en collaboration avec Orim Lombardy, et complétées par les dernières données de l'Institut national de statistique italien et le Ministère de l'intérieur).

3.0 Financement

Les prédicateurs du mal qui arrivent des Balkans, par exemple, ou les extrémistes qui s'installent dans la péninsule peuvent compter sur une sorte de zone grise pour les financer et soutenir leurs projets. Le Qatar, comme d'autres pays européens, mais aussi l'Italie, est en première ligne pour le soutien de nombreuses associations qui sont, c'est le moins qu'on puisse dire, sulfureuses dans leurs objectifs et activités. Selon les estimations du ministère italien du Développement économique, les échanges commerciaux entre le Qatar et l'Italie ont atteint une valeur d'environ 1,7 milliard d'euros en septembre 2015, ce qui correspond à une hausse de 10% par rapport à 2014.

Les émirats de Doha sont arrivés en Italie pour faire du shopping dans de nombreux secteurs économiques et ce, à coups de centaines de millions de dollars. Il suffit d'aller sur le site de la *Qatar Charity Foundation*, fondée dans le but de financer la création de lieux islamiques en Europe, pour apprendre que chaque année six millions d'euros sont consacrés à la diffusion de l'Islam en Italie. C'est ce qui était prévu dans le cadre plus large de l'opération Ghaith (« Fortes pluies ») lancée en 2015 par la fondation qatarie. Une opération sans précédent, qui ressemble à un plan Marshall pour l'Islam en Europe et qui implique 23 pays dont la France, la Belgique, le Kosovo et la Bosnie.

En Italie, l'opération Ghaith a apporté beaucoup d'eau au moulin de la cause islamique, si l'on considère que l'UCOI, l'Union des communautés islamiques d'Italie - la plus représentative des associations de l'islam italien comptant plus de 150 associations qui administrent plus de 200 lieux de culte - a reçu pas moins de 25 millions d'euros en trois ans, grâce à la Qatar Charity Foundation. Rosario Crocetta, président de la région de Sicile depuis 2012, dans une interview accordée à la chaîne qatarie Al Jazeera, a exhorté la fondation à investir pour la construction d'un centre islamique en faveur des réfugiés de Lampedusa.

La Région de Sicile, pour souligner qu'elle appréciait les émirs, a décerné en 2013 le prix « Uomini e società» (Hommes et société) à Ahmed Al Kawari, président de la Qatar Charity Foundation.

Turcs et Saoudiens investissent aux mêmes fins respectivement 4 et 8 millions d'euros par an en Italie, brassant des sommes vertigineuses d'argent qui font continûment des ricochets entre des dizaines de banques et de sociétés financières en Europe et dans les pays du Golfe. De l'argent qui, au bout du compte, ne nous permet plus de comprendre la nature même de ces fonds. Sans parler des donateurs privés pakistanais membres du mouvement Deobandi (courant religieux du sous-continent indien), et de l'argent donné par les familles saoudiennes richissimes et omniprésentes, dont les traces se perdent de plus en plus souvent. Toutes ces énormes sommes d'argent servent, en réalité, avant tout à diffuser l'islam de stricte observance du wahhabisme et ses inévitables dérives salafistes violentes.

L'opération millionnaire, qui vise à propager la doctrine la plus fondamentaliste du Coran, s'effectue donc par une pénétration à double-face : d'une part, l'acquisition effrénée d'entreprises de tous les secteurs ; d'autre part, le financement de lieux de culte de plus en plus grands, pour démontrer la propre force et accroître son influence sur la population. Les mêmes dynamiques sont répliquées par le Diyanet, présidence des affaires religieuses turques, qui agit pour soutenir les initiatives de Millî Görüş, groupe interdit en Bavière (Allemagne), et qui tente d'étendre son influence sur la communauté islamique italienne.

4.0 Alarme dans les prisons

En 2017, le nombre de prisonniers sous observation pour radicalisation a fortement augmenté par rapport à l'année précédente : 506 contre 365 en 2016 (soit une hausse de 72%). Ces détenus sont sous le monitoring du Département de l'administration pénitentiaire (DAP) avec trois niveaux d'alerte : haut, moyen et bas. 242 font l'objet d'un niveau d'attention élevé (32% de plus qu'en 2016), 150 d'un niveau moyen (100% de plus qu'en 2016) et 114 d'un niveau bas (126 en 2016).

Parmi les personnes sous surveillance élevée, 180 sont incarcérées pour des crimes de droit commun et 62 pour être soupçonnés (beaucoup) ou condamnés (peu) de crimes liés au terrorisme islamique. Les 62 détenus en question sont en régime de haute sécurité (AS2) et se trouvent principalement dans les prisons de Sassari (26), Rossano (19) et Nuoro (11), où une section féminine (avec 4 détenues) a également été créée. Parmi les détenus de l'AS2, très peu sont définitivement condamnés : 4, soit 6% du total. L'administration pénitentiaire a lancé plusieurs projets de formation (principalement européens) visant à lutter contre la radicalisation, mais les résultats obtenus et le nombre croissant de détenus indiquent qu'il reste encore beaucoup à faire.

Merci de votre attention.

Sources :

Rapport de l'Association Antigone : "Radicalizzazione e libertà di culto". Un an en prison XIV rapport sur les conditions de détention Claudio Paterniti Martello (2018)

De-radicalizzazione e prevenzione del terrorismo religiosamente motivato un programma di contro-narrativa.
Laura Sabrina Martucci (Gnosis) « 2017 »

Radicalizzati jihadisti: profilazione e deradicalizzazione Constitution-compliant

Laura Sabrina Martucci (2018) Università degli Studi Bari "Aldo Moro" Dipartimento di Giurisprudenza (2018)

"Dossier sur la communauté islamique italienne: indice de radicalisation" Michele Groppi ICT, HERZLIYA, ISRAEL (2011)

"Allarme Europa- Il Fondamentalismo islamico nella nostra Società"

Stefano Piazza Osvalgo Migotto Paesi Edizioni) (2017)

" Il Mondo dopo lo Stato islamico" - Autori vari (Paesi Edizioni) (2018)

Données et statistiques <http://www.interno.gov.it/it>

« Il Libro Nero dell'Islam Italiano » Alberto Giannoni (Il Giornale 2018)

Jihad, la risposta italiana al terrorismo. Le sanzioni e le inchieste giudiziarie

Stefano Dambuoso (ed. Punti di Vista) (2018)

Studi di Intelligence Una visione sul futuro

Mario Caligiuri Centro di Documentazione Scientifica sull'Intelligence dell'Università della Calabria. (ed Rubettino) (2019)